CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No: R-3980-2016

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2017-2018;

HYDRO-QUÉBEC
Demanderesse

- ET -

OPTION CONSOMMATEURS
Intéressée

DEMANDE D'INTERVENTION D'OPTION CONSOMMATEURS

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, OPTION CONSOMMATEURS EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

I. PRÉSENTATION DE LA DEMANDERESSE ET DE SON INTÉRÊT

1. Option consommateurs (« OC ») a été constituée en 1983. Elle a succédé à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal qui existait depuis 1967. Elle est une association coopérative de défense et de promotion des droits des consommateurs à l'échelle nationale.

2. OC s'intéresse activement aux questions reliées à la facture énergétique. À cet effet, elle intervient régulièrement auprès des distributeurs d'énergie pour faciliter la conclusion d'ententes relatives au règlement de comptes en souffrance de clients. Elle offre aussi un service d'aide et de support technique aux consommateurs qui désirent loger une plainte auprès des entreprises de services publiques.

3. Elle a géré différents projets d'intervention en efficacité énergétique auprès des ménages à faible revenu de Montréal 1996 à 2015.

4. Depuis décembre 1997, elle est intervenue fréquemment auprès de la Régie de l'énergie dans le cadre des audiences concernant les activités d'Hydro-Québec et ce, tant dans ses activités de distribution que dans ses activités de transport. Son statut d'intervenante fut reconnu à maintes reprises par la Régie et ses interventions furent jugées utiles et pertinentes.

5. Sa place d'affaires ainsi que ses coordonnées sont les suivantes :

Adresse : Option consommateurs
50, rue Ste-Catherine Ouest, Bureau 440
Montréal (Québec), H2X 3V4

Téléphone : 514-598-7288
Télécopieur : 514-598-8511
Courriel : energie_regie@option-consommateurs.org

II. COMMUNICATIONS

6. OC demande que toute communication avec elle en rapport avec le présent dossier soit acheminée à son procureur ainsi qu'à l'analyste externe d'OC :

Me Éric David
Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l.
306, Place d'Youville, Bureau B-10
Montréal (Québec) H2Y 2B6

Téléphone : 514-987-6681
Télécopieur : 514-987-6886
Courriel : edavid@belleaulapointe.com

M. Jules Bélanger
Institut de recherche en économie contemporaine
1030, rue Beaubien Est, Bureau 103
Montréal (Québec) H2S 1T4

Téléphone : 514-380-8916
Télécopieur : 514-380-8918
Courriel : julesbelanger@gmail.com

III. MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION

7. À titre d'organisme voué à la défense des intérêts des consommateurs résidentiels, OC possède un intérêt général en matière de tarification et de réglementation de l'électricité.

8. Au fil des ans et afin de défendre les intérêts des consommateurs résidentiels, OC est intervenue régulièrement devant la Régie de l'énergie, entre autres, dans les dossiers R-3776-2011, R-3814-2012, R-3854-2013, R-3905-2014 et R-3933-2015, soit les cinq dernières demandes tarifaires d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur).

9. OC possède également un intérêt direct à intervenir au présent dossier puisque la demande du Distributeur pourrait faire en sorte de modifier ses tarifs. Tout changement aux tarifs des abonnés, dont les consommateurs résidentiels, se répercutera directement sur leur facture.

10. OC, par son intervention dans le présent dossier, souhaite représenter et promouvoir les intérêts des consommateurs résidentiels.

IV. SUJETS, ENJEUX ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

11. Suite à l'étude préliminaire de la demande du Distributeur, OC entend traiter des sujets suivants :

a. Efficience et performance

OC juge encourageante l'évolution des indicateurs d'efficience et de qualité de service du Distributeur. OC aimerait toutefois obtenir des précisions sur la nouvelle méthodologie de calcul de l'indice de la satisfaction de la clientèle ainsi que sur la manière dont le Distributeur entend simplifier la facture des consommateurs résidentiels.

b. Modification des modalités de disposition du compte de nivellement pour aléas climatiques et création d'un compte pour capter l'écart entre les revenus des ventes nets des achats d'électricité réels et ceux reconnus par la Régie

OC entend analyser la proposition du Distributeur de disposer de l'ensemble des soldes du compte de nivellement pour aléas climatiques dans les revenus requis de 2017 afin de s'assurer d'un arbitrage adéquat entre les impacts tarifaires et l'équité intergénérationnelle. Concernant la proposition de créer un compte d'écart des revenus des ventes nets d'achats, OC souhaiterait obtenir davantage de justificatifs et se questionne sur l'impact qu'aurait la création d'un tel compte sur le risque supporté par le Distributeur et la détermination de son taux de rendement. En lien avec cette proposition, OC entend également questionner le Distributeur sur sa méthodologie de prévision de la demande.

c. L'approche globale de recouvrement

OC est préoccupée par plusieurs aspects de sa nouvelle approche en matière de recouvrement, notamment dans le cadre de la création du centre d'accompagnement. OC analysera l'approche du Distributeur ainsi que l'éventail d'initiatives retenues par ce dernier. OC entend également formuler des recommandations sur les meilleures pratiques en matière de recouvrement.

d. Masse salariale et effectifs

OC souhaite participer à la séance de travail qui portera sur l'étude de balisage de la rémunération globale déposée en preuve par le Distributeur.

e. Interventions en efficacité énergétique

OC aimerait obtenir des précisions sur la stratégie du Distributeur en matière de gestion de la demande de puissance, notamment dans le cadre du déploiement du projet pilote de chauffage interruptible du secteur résidentiel. OC entend questionner le Distributeur sur le balisage effectué sur les tarifs et programmes de contrôle direct de la charge. De manière plus générale, OC aimerait savoir si le Distributeur a analysé comment la nouvelle politique énergétique affectera ses interventions en efficacité énergétique et s'il est en mesure de faire rapport à la Régie sur ce sujet.

f. Stratégie tarifaire relative aux tarifs domestiques

De façon préliminaire, OC estime que les propositions du Distributeur respectent les orientations générales du précédent dossier tarifaire. OC aimerait toutefois analyser différents scénarios de mise en place de la nouvelle stratégie tarifaire pour les différents tarifs afin de s'assurer notamment que les modifications minimisent les impacts sur les ménages à faible revenu. OC entend également questionner le Distributeur sur la tarification des services de recharge de véhicules électriques.

g. Suivi des mesures visant à soutenir les ménages à faible revenu

OC est globalement satisfaite des initiatives concernant les ménages à faible revenu, dont la bonification des ententes de paiement et l'effacement graduel de la dette même si leur mise en place tarde. OC souhaiterait obtenir des détails sur les projets pilotes qui seront lancés en lien avec ces initiatives.

V. PARTICIPATION ET BUDGET

12. En conséquence, OC présente ci-dessous les moyens qu'elle estime nécessaires pour appuyer sa participation en l'instance (le budget estimé est déposé simultanément avec la présente demande d'intervention).

13. De manière générale, OC entend déposer des demandes de renseignements afin d'obtenir des précisions et approfondir sa compréhension de la preuve de la demanderesse. Elle verra à déposer un mémoire. Elle pourrait procéder à des contre-interrogatoires si cela lui apparait nécessaire et présentera une argumentation finale qui précisera les conclusions qu'elle recherche dans le présent dossier.

14. Par ailleurs, OC tient à souligner qu'elle tentera de coordonner sa participation avec les autres intervenants qui partagent ses préoccupations.

a) Représentation

15. OC a retenu les services de Me Éric David de la firme Belleau Lapointe, s.e.n.c.r.l. pour la représenter dans la présente instance. La rémunération demandée pour le procureur reflète l'expérience de ce dernier et s'appuie sur le *Guide de paiement 2012* (p. 6).

b) <u>Analyse</u>

16. Me Sylvie de Bellefeuille, conseillère juridique chez OC, agira à titre d'analyste interne. OC a également retenu les services de Jules Bélanger pour l'assister dans l'examen du présent dossier et pour rédiger un mémoire sur les sujets identifiés au paragraphe 11 de la présente demande d'intervention. La rémunération demandée pour les analystes reflète leur expérience et s'appuie sur le *Guide de paiement 2012* (p. 6).

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention;

ACCORDER le statut d'intervenante à Option consommateurs.

Montréal, le 18 août 2016

(s) Belleau Lapointe

BELLEAU LAPOINTE, S.E.N.C.R.L.
Procureurs d'Option consommateurs